



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil le, 29 Juin 2020

CGT FAPT – La Poste

La Poste délocalise ses activités en Inde... Inadmissible !

C'est au moment où l'opinion publique plébiscite le besoin de relocaliser l'activité économique de notre industrie et de nos activités, à la lumière des causes de la crise sanitaire, que la direction du Groupe La Poste, envisage par l'entreprise de CAP Gemini de délocaliser son activité stratégique de maintenance informatique en Inde.

Délocalisation qui serait réalisée par une entreprise aux capitaux 100% publics sous contrôle de l'état et de la caisse des dépôts, qui conduirait directement à la disparition de nouveaux emplois dans le pays.

D'un côté la direction du Groupe communique donc sur le recrutement de 2 000 emplois de saisonniers dans un cadre de précarité, de l'autre elle envisage de transférer hors de France des emplois stables et qualifiés.

Cette opération est le choix de l'égoïsme guidé par des considérations économiques contre celui de la solidarité vis-à-vis des jeunes à qui l'ont promis d'être les premières victimes de la crise économique et qui verraient là des nouvelles opportunités d'emplois stables s'évanouir.

La direction de La poste se place ainsi en totale contradiction avec engagements publics récents en matière de responsabilité sociale d'entreprises : « *mobiliser ses énergies pour agir concrètement et efficacement pour le maintien de la cohésion sociale et territoriale* » ; « *Agir en entreprise responsable et exemplaire* »....

Une décision qui poserait sans aucun doute la question de sa mise en conformité avec la loi relative au devoir de vigilance qui instaure une responsabilité juridique des acteurs privés transnationaux sur les atteintes aux droits humains et à l'environnement causés le long de leur chaîne de valeur.

En effet le choix de L'inde serait celui d'un pays non signataire de la convention de l'OIT portant sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. L'Inde vient de s'engager dans la suspension de 90% du droit du travail, prévoit des semaines de 72 heures, la suppression des syndicats et de la sécurité sociale.

Pour La CGT cette délocalisation ne doit pas voir le jour.

La CGT va interpeller le gouvernement en ce sens.

L'heure n'est pas à la réalisation de profits colossaux réalisés sur le dos des travailleurs Français et Indiens. L'urgence est à la rupture avec la logique financière par objectifs mortifère au profit d'un véritable service public qui réponde véritablement aux besoins de la population et des Postiers.